

**DECISION N° 091-2024****portant validation du devis de la société Spenet pour 4 630.00 HT**

[Madame le Maire de la Ville de Bernay],

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de la Commande Publique ;
Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant délégation du conseil municipal au Maire ;
Vu la proposition de la société Spenet en date du 07/12/2023.

Considérant que la société Spenet propose l'offre économique la plus avantageuse
Considérant la nécessité de signer ce devis ;

DECIDE :

- De valider le devis proposé par la société Spenet pour la Maintenance et entretien des systèmes de ventilation des bâtiments communaux pour un montant de 4 630.00 HT.

Bernay, le 20/03/2024.